

Statement by H.E. Lisa Helfand, Permanent Representative of Canada to the OPCW on the occasion of the release of the Investigation and Identification Team's first report into chemical weapons use in Ltamenah, Syria, in March 2017.

Canada condemns in the strongest possible terms the use of chemical weapons by anyone, anywhere, and under any circumstances. We strongly denounce the use of sarin and chlorine by the Syrian Arab Airforce in Ltamenah on three separate occasions; on March 24,25 and 30 2017. This brings the Syrian regime's infamous track record of using chemical weapons to seven confirmed cases.

The Investigation and Identification Team (IIT) established there are reasonable grounds to believe the Syrian Arab Air Force is responsible for bombing civilians and a medical facility with toxic chemicals that cause indescribable suffering to those exposed to it. Canada wholeheartedly agrees that orders for such strategic attacks could not have been carried out without the full knowledge and endorsement of officials at the highest levels of the Syrian military.

We thank the IIT for their work on the report, and reiterate our full support for the independence and impartiality of the mechanism, and the professionalism and integrity of its staff. Canada will continue supporting the efforts of the IIT on all remaining reports.

The use of chemical weapons is a violation of the general obligations of State Parties to the Convention listed in Article 1, and must be addressed by the Executive Council, and the Conference of the States Parties, if necessary. Any violations of Article 1 are seriously damaging to the object and purpose of the Convention, and must motivate us all into action to ensure such violations are dealt with. We collectively share a responsibility to uphold the rules-based international order and keep the world free of chemical weapons, and those who violate these obligations cannot be permitted to do so with impunity.

As a State Party to the Chemical Weapons Convention, the Syrian Arab Republic has an obligation to fully declare its chemical weapons program so it can be verifiably destroyed. In the seven years since becoming a State Party to the Convention, Syria has failed to produce a complete and accurate declaration. Because of this failure, the OPCW is not able to verify that the entirety of the Syrian chemical weapons program has been destroyed. Chemicals and munitions remain unaccounted for. Syria must, without delay, declare the full extent of the chemical weapons capability that it is retaining.

The repeated, illegal, and morally reprehensible use of chemical weapons by the Assad regime is part of a deliberate strategy to terrorize local populations and force them into submission. Canada condemns the Assad regime and its backers for these systemic, gross violations of international law and the rules-based international order.

Canada will continue to support the necessary mechanisms to investigate war crimes and crimes against humanity in Syria and to hold responsible those found guilty of such

crimes. I wish to express my appreciation to the hardworking, dedicated members of the IIT for undertaking what we know to be critical and extraordinarily challenging work.

Canada understands this report alone cannot provide adequate closure to the victims of these abhorrent crimes. Through continued support of the OPCW, Canada and its partners in the international community will work towards the realization of a world free of chemical weapons.

**Déclaration de S. Exc. Lisa Helfand, représentante permanente du Canada à
l'OIAC lors de la publication du premier rapport de l'équipe d'enquête et
d'identification portant sur l'emploi d'armes chimiques à Ltamenah, en Syrie, en
mars 2017**

Le Canada condamne de la manière la plus ferme l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, et ce, quel que soit l'endroit et quelles que soient les circonstances. Nous dénonçons fortement l'usage du sarin et du chlore à Ltamenah les 24, 25 et 30 mars 2017 par l'Armée de l'air syrienne, portant l'infâme historique d'utilisation d'armes chimiques du régime syrien à sept cas confirmés.

L'équipe d'enquête et d'identification (EEI) a établi qu'il existait des motifs raisonnables de croire que l'armée de l'air syrienne était responsable d'avoir bombardé des civils et une installation médicale avec des produits chimiques toxiques causant des souffrances indescriptibles aux personnes qui y étaient exposées. Le Canada est pleinement d'accord que les ordonnances de telles attaques stratégiques n'auraient pu être exécutées sans que les représentants du plus haut niveau de l'armée syrienne approuvent entièrement de tels actes ou en soient pleinement conscients.

Nous remercions l'EEI pour le travail qu'elle a accompli dans le cadre de l'élaboration du présent rapport et réaffirmons notre soutien sans réserve à l'indépendance et à l'impartialité du mécanisme, ainsi qu'au professionnalisme et à l'intégrité de son personnel. Le Canada continuera de soutenir les efforts déployés par l'EEI dans la production de tous les autres rapports.

La question de l'utilisation d'armes chimiques, laquelle constitue une violation par les États parties à la Convention des obligations générales énumérées à l'article 1, doit être abordée lors des réunions du Conseil exécutif ainsi que de la Conférence des États parties, si nécessaire. Toutes les violations à l'article 1 sont extrêmement préjudiciables à l'objet et au but de la Convention. Ces actes doivent par ailleurs tous nous motiver à prendre les mesures nécessaires pour assurer que de telles infractions soient traitées. Nous partageons collectivement la responsabilité de maintenir l'ordre international fondé sur les règles et d'affranchir le monde de l'utilisation d'armes chimiques. Ceux qui violent ces obligations ne peuvent être autorisés à le faire impunément.

En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, la République arabe syrienne a l'obligation de dévoiler entièrement son programme d'armes chimiques afin qu'il soit détruit. La Syrie n'a par ailleurs pas réussi à produire une déclaration complète et exacte au cours des sept années suivant la date à laquelle elle est devenue un État partie à la Convention. En raison de cet échec, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) n'est pas en mesure de vérifier que la composition complète du programme syrien d'armes chimiques a été détruite. Les produits chimiques et les munitions demeurent toujours introuvables. La Syrie doit sans délai déclarer la pleine mesure de ses capacités en matière d'armes chimiques.

L'utilisation répétée, illégale et moralement répréhensible d'armes chimiques par le régime du président Al-Assad fait partie d'une stratégie délibérée de terroriser les populations locales, tout en les forçant à se soumettre. Le Canada condamne le régime

du président Al-Assad ainsi que ses partisans pour ces violations systématiques et flagrantes de la loi internationale et de l'ordre international fondé sur les règles.

Le Canada continuera d'appuyer les mécanismes nécessaires permettant d'enquêter sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui sont perpétrés en Syrie afin de tenir responsables les coupables pour de tels actes. Je souhaiterais exprimer ma reconnaissance envers les membres dévoués et assidus de l'EEI pour avoir entrepris ce que nous considérons être un travail essentiel et extrêmement complexe.

Le Canada comprend que le présent rapport ne peut à lui seul fournir une résolution suffisante aux victimes de ces crimes abominables. Par le soutien continu de l'OIAC, le Canada et ses partenaires de la communauté internationale contribueront à affranchir le monde des armes chimiques.